

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les numéros : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Neuve, 1; A TOURCOING, chez A. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; à LILLE, chez F. Dagnès, libraire, rue Commines; à PARIS, chez M. H. Havas, Laflotte-Bullier et Cie, place de la Bourse; à BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Matéolaine.

ROUBAIX 26 DÉCEMBRE 1871

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de première instance siéant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 21 novembre 1871, enregistré.

La nommée LEURIDAN JOSÉPHINE-SOPHIE, femme DELESALLE, fermière, demeurant à Wasquehal, déclarée coupable de 1° falsification de lait destiné à être vendu, en y ajoutant 30 0/0 d'eau; 2° vente et mise en vente du même lait ainsi falsifié, a été condamnée par corps à une amende de cinquante francs, la durée de la contrainte par corps a été fixée à vingt jours.

Le Tribunal a, en outre, ordonné que ledit jugement serait inséré dans le Journal de Roubaix qui se publie à Roubaix, et affiché au nombre de 25 exemplaires, dont un à la porte du domicile de la condamnée, 4 dans la commune de Wasquehal et vingt à Roubaix, le tout à ses frais.

Vu au parquet :
Pour le Procureur de la République,
E. BRUGNET.
Certifié par le Greffier, soussigné,
LEGRAND. 1679.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de première instance siéant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 22 novembre 1871, enregistré.

Le nommé BONTE CLÉMENT-ANTOINE, âgé de 46 ans, cultivateur, né et demeurant à Bondue, déclaré coupable de falsification de lait battu destiné à être vendu, en y ajoutant 50 0/0 d'eau, a été condamné par corps à cinquante francs d'amende, la durée de la contrainte par corps a été fixée à vingt jours.

Le Tribunal a, en outre, ordonné que ledit jugement serait inséré dans le Journal de Roubaix, qui se publie à Roubaix, et affiché au nombre de 25 exemplaires, dont un à la porte du domicile du condamné, le tout à ses frais.

Vu au parquet :
Pour le Procureur de la République,
E. BRUGNET.
Certifié par le Greffier, soussigné,
LEGRAND. 1680.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de première instance siéant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal le 22 novembre 1871, enregistré.

Le nommé LEQUESNE LOUIS-DÉSIRÉ, 36 ans, marchand de lait battu, né et demeurant à Tourcoing, déclaré coupable de vente et mise en vente du lait battu qu'il avait mélangé de 50 0/0 d'eau, a été condamné par corps à une amende de cinquante francs, la contrainte par corps a été fixée à vingt jours.

Le Tribunal a, en outre, ordonné que ledit jugement serait inséré dans le Journal de Roubaix qui se publie à Roubaix, et affiché au nombre de 25 exemplaires, dont un à la porte du domicile du condamné, le tout à ses frais.

Vu au parquet :
Certifié par le Greffier, soussigné :
LEGRAND.
Pour le Procureur de la République,
E. BRUGNET. 1678

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de première instance siéant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 21 novembre 1871, enregistré.

La nommée LAQUAY MARIE, femme BROEVEL, marchande de lait, demeurant à Roubaix, déclarée coupable de 1° falsification de lait destiné à être vendu, en y ajoutant 22 0/0 d'eau; 2° de vente et mise en vente de même lait ainsi falsifié, a été condamnée par corps à une amende de cinquante francs, la durée de la contrainte par corps a été fixée à vingt jours.

Le Tribunal a, en outre, ordonné que ledit jugement serait inséré dans le Journal de Roubaix qui se publie à Roubaix, et affiché au nombre de 25 exemplaires, dont un à la porte du domicile de la condamnée, le tout à ses frais.

Vu au parquet :
Certifié par le Greffier, soussigné :
LEGRAND.
Pour le Procureur de la République,
E. BRUGNET. 1677

BULLETIN QUOTIDIEN

Le Journal officiel ne fournit aujourd'hui que des informations sans importance. En revanche, les derniers avis de Versailles nous donnent l'assurance que les bruits qui ont circulé à la Bourse de Paris, d'une note du roi Victor-Emmanuel et d'un prétendu accord entre l'Italie et la France, « sont dénués de tout fondement ».

Nous apprenons, en outre, de Versailles que le prince de Metternich n'a pas présenté samedi ses lettres de rappel; il est venu seulement pour voir M. Thiers et lui parler de son successeur. Le choix du comte d'Appony à l'ambassade d'Autriche à Paris a produit ici une bonne impression. Le prince de Metternich reviendra prochainement à Versailles pour présenter officiellement ses lettres de rappel.

Les correspondances de Rome donnent de plus amples détails sur les paroles prononcées par le Pape, à l'occasion des fêtes de Noël, en réponse aux cardinaux qui étaient venus lui présenter leurs hommages. Le cardinal Patrizi, en sa qualité de doyen du Sacré-Colège, a adressé au Saint-Père le discours ordinaire de félicitations et souhaits à l'occasion des fêtes de Noël et de la nouvelle année.

Le cardinal a commencé en disant que le Sacré-Colège demandait à Dieu sous les bienheureux pour le chef vénéré de l'Eglise universelle; que le Saint-Père devait chasser toute inquiétude par ce que Dieu ne pouvait manquer d'abréger les maux de l'Eglise et de son vicaire. Il a ajouté qu'il fallait espérer que l'année prochaine serait meilleure que l'année qui finit, bien qu'elle se présentât sous de fâcheux auspices. L'horizon, a ajouté le cardinal, est toujours couvert de nuages, mais Dieu donnera certainement tôt ou tard à son Eglise, cette paix qui est si grandement désirée.

Le cardinal a commencé en disant que le Sacré-Colège demandait à Dieu sous les bienheureux pour le chef vénéré de l'Eglise universelle; que le Saint-Père devait chasser toute inquiétude par ce que Dieu ne pouvait manquer d'abréger les maux de l'Eglise et de son vicaire. Il a ajouté qu'il fallait espérer que l'année prochaine serait meilleure que l'année qui finit, bien qu'elle se présentât sous de fâcheux auspices. L'horizon, a ajouté le cardinal, est toujours couvert de nuages, mais Dieu donnera certainement tôt ou tard à son Eglise, cette paix qui est si grandement désirée.

Le cardinal a commencé en disant que le Sacré-Colège demandait à Dieu sous les bienheureux pour le chef vénéré de l'Eglise universelle; que le Saint-Père devait chasser toute inquiétude par ce que Dieu ne pouvait manquer d'abréger les maux de l'Eglise et de son vicaire. Il a ajouté qu'il fallait espérer que l'année prochaine serait meilleure que l'année qui finit, bien qu'elle se présentât sous de fâcheux auspices. L'horizon, a ajouté le cardinal, est toujours couvert de nuages, mais Dieu donnera certainement tôt ou tard à son Eglise, cette paix qui est si grandement désirée.

Le cardinal a commencé en disant que le Sacré-Colège demandait à Dieu sous les bienheureux pour le chef vénéré de l'Eglise universelle; que le Saint-Père devait chasser toute inquiétude par ce que Dieu ne pouvait manquer d'abréger les maux de l'Eglise et de son vicaire. Il a ajouté qu'il fallait espérer que l'année prochaine serait meilleure que l'année qui finit, bien qu'elle se présentât sous de fâcheux auspices. L'horizon, a ajouté le cardinal, est toujours couvert de nuages, mais Dieu donnera certainement tôt ou tard à son Eglise, cette paix qui est si grandement désirée.

Le cardinal a commencé en disant que le Sacré-Colège demandait à Dieu sous les bienheureux pour le chef vénéré de l'Eglise universelle; que le Saint-Père devait chasser toute inquiétude par ce que Dieu ne pouvait manquer d'abréger les maux de l'Eglise et de son vicaire. Il a ajouté qu'il fallait espérer que l'année prochaine serait meilleure que l'année qui finit, bien qu'elle se présentât sous de fâcheux auspices. L'horizon, a ajouté le cardinal, est toujours couvert de nuages, mais Dieu donnera certainement tôt ou tard à son Eglise, cette paix qui est si grandement désirée.

Le cardinal a commencé en disant que le Sacré-Colège demandait à Dieu sous les bienheureux pour le chef vénéré de l'Eglise universelle; que le Saint-Père devait chasser toute inquiétude par ce que Dieu ne pouvait manquer d'abréger les maux de l'Eglise et de son vicaire. Il a ajouté qu'il fallait espérer que l'année prochaine serait meilleure que l'année qui finit, bien qu'elle se présentât sous de fâcheux auspices. L'horizon, a ajouté le cardinal, est toujours couvert de nuages, mais Dieu donnera certainement tôt ou tard à son Eglise, cette paix qui est si grandement désirée.

Le cardinal a commencé en disant que le Sacré-Colège demandait à Dieu sous les bienheureux pour le chef vénéré de l'Eglise universelle; que le Saint-Père devait chasser toute inquiétude par ce que Dieu ne pouvait manquer d'abréger les maux de l'Eglise et de son vicaire. Il a ajouté qu'il fallait espérer que l'année prochaine serait meilleure que l'année qui finit, bien qu'elle se présentât sous de fâcheux auspices. L'horizon, a ajouté le cardinal, est toujours couvert de nuages, mais Dieu donnera certainement tôt ou tard à son Eglise, cette paix qui est si grandement désirée.

Pie IX, répondant au cardinal Patrizi, a tout d'abord remercié le Sacré-Colège de ses souhaits qu'il accueillait, a-t-il dit, comme une nouvelle preuve de cette affection et de ce dévouement dont il a déjà reçu tant de témoignages. Après quelques mots sur l'état actuel de l'Eglise, le Saint-Père a conclu en disant qu'il ne doutait pas du triomphe de l'Eglise et que si Dieu ne lui accordait pas la consolation d'en voir le jour, il ne la refuserait certainement pas à son successeur. Pie IX a recommandé en attendant la prière et la charité envers tous. Avant de se retirer, le souverain pontife a daigné recevoir les nouveaux évêques qui se trouvent à Rome.

La Esperanza du 21, semble ne pas douter que Cuba soit destinée à être vendue ou perdue; c'est même la titre d'un de ses articles de fond. Les Etats-Unis poussent plus que jamais à la vente, il s'agit d'un emprunt de 120,000 piastres pour 20 ans avec hypothèque de l'île de Cuba. A bon entendeur, demi mot. Cependant la ville de Santiago a pris avec enthousiasme congé des troupes destinées à défendre à Cuba l'intégrité nationale. Les chasseurs d'Alcantara ont été l'objet d'une ovation remarquable.

La Chambre des représentants belges a clos la discussion ouverte depuis plusieurs jours sur la proposition d'ajournement du budget de la guerre. Bien que le gouvernement n'ait pas donné les explications que lui demandait la gauche, la motion d'ajournement a été repoussée par 57 voix contre 39. Toute la droite, y compris les membres les plus hostiles aux dépenses militaires, ont voté contre l'ajournement. Deux membres qui siègent à gauche, MM. Balisax et de Lhamax, ont voté avec la droite. C'est une victoire pour le nouveau ministère.

La discussion générale du budget de la guerre a donc continué, mais l'Assemblée a résolu ensuite de se séparer à dater du 23 jusqu'au 16 janvier.

Le Sénat a discuté d'urgence et adopté, dans sa séance de samedi, le projet de loi qui supprime jusqu'au 1er mai prochain, les droits d'entrée sur les matières alimentaires.

Plusieurs députés du centre gauche préparent un projet de loi tendant à établir une vice-présidence de la république, dignité qui serait empruntée à la constitution américaine.

Il va sans dire que la candidature de M. Grévy est d'avance posée.

M. le duc d'Aumale a l'intention de prendre la parole. Il parlera pour le service militaire obligatoire.

Le duc de Montpensier vient d'arriver à Paris pour y passer quelques jours. Après quoi il repartira pour Cannes.

Onze généraux de division et vingt-cinq généraux de brigade du cadre d'activité sont morts pendant la guerre 1870-1871. Sur ce nombre, 28 ont été à l'ennemi. C'est une proportion qui dépasse le dixième de l'effectif total des officiers généraux! Et nous ne

comptons pas ceux qui, blessés, sont restés debout pour servir encore le pays quand l'heure sonnera.

Le cadre de réserve a vu disparaître 6 généraux de division et 9 généraux de brigade, dont deux sont morts des suites de leurs blessures, MM. les généraux de brigade, Thémin d'Hame et Ladrêt de la Chavrière.

On écrit de Toulon au Journal de Marseille que la grande nouvelle du jour est la candidature à la députation du Var, de M. Rossel, père. Qu'y a-t-il de vrai dans cette nouvelle qu'il faut se garder, avant confirmation, de tenir pour vraie, puisqu'elle n'est pas vraisemblable?

M. Dazou, préfet de la Corse, vient de regagner son poste à Ajaccio.

On a saisi trois mille exemplaires du journal Le Châtiment ancien anti Prussien, à la gare de la Croix-rousse, à Lyon.

L'auteur de la brochure intitulée : l'extermination, M. Lefèvre, poursuivi à Lyon devant le jury de la Cour d'assises, sous l'inculpation d'excitation à la guerre civile, vient d'être acquitté.

Le Courrier du Bas-Rhin dément le bruit qu'à l'occasion de l'agrandissement projeté de Strasbourg, le bruit de la démolition de la citadelle soit fondé.

On a pu lire dans les journaux rouges une proclamation attribuée aux princes d'Orléans dans laquelle ils font acte d'adhésion à la république.

Cette proclamation est celle que Louis-Napoléon Bonaparte adressait à ses électeurs d'Yonne en 1848. MM. les républicains ont cru devoir commettre un faux et la publier en la faisant signer par le duc d'Aumale et le prince de Joinville.

Quand ils ont tant d'esprit, les partis vivent peu.

On sait que la lettre de M. de Bismarck parle d'otages à prendre. On ne s'est pas rappelé à ce propos que beaucoup de nos compatriotes, sont encore retenus en Allemagne et depuis longtemps comme otages. Et la paix est signée!... Et les Allemands fourmillaient samedi au bal de l'Opéra de Paris!

M. Frédéric de Corday, capitaine de cavalerie sous le premier Empire, retraité depuis 1815, vient de mourir à Breteuil à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Cousin de Charlotte Corday, il était le dernier représentant de la famille.

On a remarqué, parmi les noms portés sur les listes de la souscription en faveur des veuves et des orphelins des malheureux gendarmes, gardes de Paris et gardiens de la paix fusillés par la Commune, celui de M. Ordinaire. On avait supposé qu'il s'agissait du député et qu'il cherchait, par cette offrande, à réparer sa seule interruption; on s'était trompé: les journaux de Lyon, bien placés pour le savoir, nous apprennent que M. Ordinaire, le souscripteur désigné sur les listes du Figaro, pour une somme de 100 fr., n'est nullement M. Ordinaire, le représentant.

On s'occupe de réparer l'armement qui doit rester en magasin dans les arsenaux. Dans un bref délai, l'Etat possèdera, 2,400,000 chassepots, nouveau système à tir reculé.

Il est aussi question de mettre au chantier cinq navires cuirassés. Le ministre de la marine en a fait la proposition au président de la République.

On nous mande de Versailles, 25 décembre: L'Empereur et l'Impératrice du Brésil ont été reçus hier par le président de la République. Leurs majestés ont resté assez longtemps à l'hôtel de la Présidence. M. Thiers doit rendre aujourd'hui leur visite à l'Empereur et à l'Impératrice.

Il est question, dit le XIXe Siècle, du retrait de la proposition relative à l'interdiction des fonctions publiques aux membres de l'Assemblée nationale.

Une nouvelle feuille littéraire, hebdomadaire, va paraître à Lyon sous ce titre: Le Petit Français, journal du jeudi.

M. Goumou, actuellement à Londres, est, dit-on, gravement malade.

Il est beaucoup parlé depuis quelque temps d'un M. de Rustow, qui a eu avec M. Thiers plusieurs conférences au sujet de la question des forteresses à élever en France.

Voici sur ce M. de Rustow quelques renseignements dont on nous garantit l'exactitude: M. de Rustow est un prussien de naissance et républicain avancé comme opinion. Il était même à ce point exalté en 1848 que le gouvernement prussien le fit enfermer dans la citadelle de Posen, d'où il s'échappa peu de temps après. Réfugié en Suisse, il prit du service dans l'armée de la confédération Helvétique et s'y fit remarquer comme officier du génie. Il est aujourd'hui colonel. Ses plans sont, dit-on, remarquables. Les généraux compétents leur font le meilleur accueil.

Quoi qu'il en soit, cependant, aucune décision n'a encore été prise par rapport à eux. On les étudie, voilà tout.

Avant-hier, ont comparu devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Thévenin, les nommés Jean Diber, maçon; Inès Chagouren, couturière; Casimir Cuvillier, journalier, sous l'inculpation de complicité, par recel du pillage commis à force ouverte et en bandes dans la maison des Dominicains d'Arcueil. En conséquence du verdict du jury, la cour a acquitté les femmes Caré et Cuvillier et a condamné Diber à la peine de 10 ans de réclusion.

Le député de Marseille, M. Chapier, qui a parlé dans la séance de samedi contre l'impôt sur le revenu, a eu autrefois son moment de quasi-célébrité grâce à deux mots de Marast et de Carrel:

Le premier l'appela lours libéral et le second, la plus grande des... Bonches-du-Rhône.

M. de Bismarck a fait dresser dans les départements envahis un état de la fortune privée des habitants.

M. Renan doit avoir une entrevue avec M. Thiers.

Ce ne sera pas là une simple visite; il est fort probable que la grave question du portefeuille de M. Jules Simon y sera longuement traitée — Après Jules 606, Ernest Renan!...

Sous ce titre: à l'Ambulance du château la Vie parisienne publiée une vignette qui représente un mobilisé couché dans un lit et au chevet duquel le châtelain est assis.

Comme c'est drôle, dit ce malheureux blessé, la république qui nous aime tant nous laisse crever de faim, et les artistes que nous n'aimons pas, nous dorlotent comme des Henri V!

Paquerette leva ses beaux yeux obscurcis, et elle vit tant de bonté dans ceux d'Hélène qui étaient attachés sur elle, qu'elle l'épaula de ses deux bras comme si elle lui disait: Je me donne à vous.

Hélène, murmura Jacques à l'oreille de sa sœur, quelle bizarre destinée est la nôtre! Vivant est notre meilleur ami, et cette petite fille va devenir notre enfant...

C'est que Dieu nous bénit, mon frère, en nous éprouvant de la manière la plus douce.

Quelques instants après, Paquerette étant plus calme, Jacques sortit du château: après tant d'émotions, il éprouvait le besoin d'être seul.

Au bas de la montagne, il rencontra deux de ses charriots chargés de gerbes; Vivant les suivait, une fourche de fer sur l'épaule.

Jacques l'arrêta et lui conta ce qui s'était passé d-puis qu'ils s'étaient quittés: Vivant lui dit qu'il le savait déjà.

Eh bien! me blâmes-tu aussi? — Non, morbleu! s'écria Vivant; M. le curé m'a expliqué toute l'affaire; mais seulement j'ignorais que Mlle Hélène vous eût confié...

Ah! ça, vous vous entendiez donc tous? — Il le fallait bien. Ne nous avez-vous pas défendu de j-mais vous parler de ceux qui vous avient fait du mal autrefois. Alors quand ce malheureux Dufour est revenu, il y a deux ans, au pays, on

Je vous ai demandé de me laisser encore une fois seule avec ce malheureux, que j'ai supplié alors d'intercéder le pardon du ciel. Il ne voulait pas croire qu'il lui fut possible de l'obtenir... il voyait toujours ses mains couvertes du sang de sa victime! Ne sachant plus comment le persuader, j'ai pris ses mains dans les deux miennes, je lui ai dit qui nous étions, et quand il a compris que, moi, pauvre créature, je lui pardonnais son crime, il n'a plus douté du pardon de Dieu. Vous savez le reste, mon frère; autorisée par vous, je suis revenue ici avec l'enfant, et j'ai supplié Adrienne, qui connaissait l'histoire de cet homme, de vous en faire un mystère, si cela était possible. J'ai eu tort, n'est-ce pas, de douter ainsi de votre bonté.

Hélène! Hélène! s'écria Jacques, toute l'âme de mon pauvre père revit en vous... Que Dieu vous bénisse cher enfant!

Et prenant sa sœur dans ses bras, il l'élevait contre sa poitrine en demandant de nouveau, mais cette fois à voix basse, à Dieu de la bénir.

Puis se tournant vers Adrienne, il lui dit avec une autorité bienveillante: — Je te remercie, ma bonne amie, d'avoir pensé que ce secret terrible devait m'être révélé. Et maintenant, si tu nous aimes, ma sœur et moi; si tu as vraiment du respect pour la mémoire de tes anciens maîtres, sois bonne pour cette pauvre petite fille qui va vivre désormais sous notre toit. Ne lui apprends

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 26 ET 27 DÉCEMBRE 1871

— 35 —

Jacques de Brancion

TOME SECOND

CHAPITRE III.

UNE JOURNÉE DES ORPHELINS.

(Suite)

— Assez, Hélène... dit Jacques... et qu'avez-vous fait?

— Je me suis reculée avec horreur, mon frère! que Dieu me le pardonne... Mais ensuite j'ai songé à cette âme criminelle qui allait comparaître devant son juge suprême; je me suis rappelé tous les exemples de miséricorde que vous m'avez transmis après les avoir reçus de notre pauvre père... et je me suis rapprochée du mourant, à qui j'ai renouvelé, en votre nom et au mien, la promesse de ne pas abandonner son enfant... Quelques instants après, vous êtes revenu avec le médecin et le curé.

pas le crime de son père, si elle l'ignore; et si elle le connaît, s'il en a laissé échapper l'aveu dans les tortures de ses remords, ne lui reproche jamais... Entends-tu bien, Adrienne, jamais! c'est mon père qui te le demande par ma bouche.

Monsieur le comte, monsieur le comte, balbutia la vieille femme de charge, excusez-moi... Mlle Hélène ne m'avait pas parlé comme elle vient de le faire devant vous... Ah j vous êtes des anges tous les deux... Je ferai tout ce que vous voudrez... tout ce que vous voudrez...

Et saisissant la main de Jacques, elle la porta à plusieurs reprises contre ses lèvres en sanglotant, puis elle sortit avec précipitation.

Vous venez de remporter une belle victoire, mon frère, dit Hélène en souriant et en désignant de la main la porte par laquelle Adrienne venait de sortir, après avoir donné à ses jeunes maîtres une preuve si éclatante et si nouvelle de sa complète soumission.

Jacques allait répondre et remercier encore sa sœur de tout ce qu'elle avait fait de noble et de courageux dans une circonstance si forte pour son âge, lorsque la vieille femme de charge entra.

Elle tenait la petite Paquerette par la main; c'était renouveler l'engagement qu'elle avait pris de s'associer à la bonne action de Jacques et d'Hélène.

C'est bien, ma bonne amie, lui dit le premier avec attendrissement. Maintenant, ajouta-t-il à voix basse, laissez